



www.csap-liege.be

Responsable
Hillclimb Challenge Rally 2018

JADOT Jérôme
Rue du Moulin, 10, 4180 - HAMOIR
086/751.261 - 0496/364.362
jadotjerome@hotmail.com

Réf : Hillclimb Challenge Rally 2018 Reglement DEF.doc

Association sans but lucratif MB du 18.11.76 – N° d'entreprise : 0416 493 749

Siège social : RAC Junior, rue Wacken, 29, 4000 - LIEGE

HILLCLIMB CHALLENGE RALLY 2018

Condition participation pilote

Être détenteur d'une licence ASAF délivrée par la C.S.A.P. Liège.

Conditions participation véhicule

1. Véhicules conformes aux **divisions 1, 2, 3, 4 et PH de la discipline rallye**.
2. Véhicules en ordre de **carnet ASAF, d'immatriculation et d'assurance**.
Le concurrent produira, à chaque course, les documents en ordre de validité du véhicule inscrit.

Déroulement du challenge lors des épreuves

1. **Deux challenges** seront organisés suivant le tableau ci-dessous.
2. Les concurrents seront inscrits dans les **classes traditionnelles des divisions 1, 2 et 3 de la discipline course de côte** (voir tableau).
3. **Les concurrents seront classés dans le classement général et par classe de l'épreuve**.
4. Les concurrents seront également classés dans **deux classements distincts** qui seront réservés aux **participants des challenges**.
5. **Pour l'établissement du classement du challenge, un coefficient sera appliqué suivant la classe** (voir tableau).
6. Une coupe sera remise aux **3 premiers de chaque challenge**.
7. Les **pneus Racing** seront autorisés dans certaines classes (voir tableau).
8. La **participation au challenge est gratuite** et sera enregistrée via le bulletin d'engagement.

Déroulement du challenge au cours de la saison

1. Des points seront attribués lors de chaque épreuve par rapport au classement général du challenge.
2. Chaque concurrent se verra attribuer 100 points diminués de sa position au classement général du challenge de l'épreuve. (1er=99, 2ème=98, 3ème=97, ...)
3. Le challenge se déroule au cumul des résultats des épreuves comptants pour le championnat liégeois (Sy, Trasanster, Richelle et Houyet) moins un résultat ou absence (N-1).
Il faudra un minimum de 2 résultats pour être classé.
4. Des prix seront remis en fin d'année, constitués d'**engagements gratuits** pour des épreuves **rallye** ou **rallyesprint** pour la saison **2019**. Ces engagements seront **nominatifs** et **ne pourront être cédés**. La **présence** lors de la **remise des prix de la C.S.A.P. Liège** est **indispensable** pour y avoir droit.
5. Un représentant de la commission sera présent lors de chaque épreuve.
6. En cas de litige ou réclamation, le conseil d'administration de la CSAP Liège tranchera. Cette réclamation devra parvenir par courriel au secrétariat de la CSAP Liège, jadotjoseph@gmail.com.

Pour tout renseignement, contacter **Jérôme Jadot**

Commission **S**portive **A**utomobile de la **P**rovince de **L**iege a.s.b.l.



Tableau

<u>Catégorie</u> <u>Course de Côte</u>	<u>Catégorie Rallye</u>	<u>Pneus</u> <u>Racing</u>	<u>Coefficient</u>
-------------------------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------------

Challenge 1

1-1 (de 0cc à 1400cc)	1-1	non autorisés	0,938
1-2 (au delà de 1400cc à 1600cc)	1-2 + de 1400cc à 1600cc	non autorisés	0,968
1-3 (au delà de 1600cc à 2000cc)	1-2 + de 1600cc à 2000cc	non autorisés	0,968
1-4 (au delà de 2000cc)	1-3	non autorisés	1
2-5 (de 0cc à 1400cc)	2-4 / 3-8 et PH16 de 0cc à 1400cc	non autorisés	1
2-6 (au delà de 1400cc à 1600cc)	2-5 / 3-9 et PH16 + de 1400cc à 1600cc	non autorisés	1,023
2-7 (au delà de 1600cc à 2000cc)	2-6 / 3-10 et PH17	non autorisés	1,059
2-8 (au delà de 2000cc)	2-7 / 4-15 / 3-11 et PH18	non autorisés	1,072

Challenge 2

3-9 (de 0cc à 1150cc)	4-12 de 0cc à 1150cc et PHSR de 0cc à 1150cc	autorisés	0,964
3-10 (au delà de 1150cc à 1400cc)	4-12 + de 1150cc à 1400cc et PHSR + de 1150cc à 1400cc	autorisés	0,964
3-11 (au delà de 1400cc à 1600cc)	4-12 + de 1400cc à 1600cc et PHSR + de 1400cc à 1600cc	autorisés	0,964
3-12 (au delà de 1600cc à 2000cc)	4-13 et PHSR + de 1600cc à 2000cc	autorisés	1
3-13 (au delà de 2000cc)	4-14 et PHSR + de 2000cc	autorisés	1,039

Les voitures des groupes VR1, VR2, VR3 et VR4 en pneus conventionnels seront versées dans les classes 5 à 8 suivant leur cylindrée et le coefficient turbo éventuel.
Les voitures des groupes VR4 (pneus racings), VR5, S1600, S2000 et WRC seront versées dans les classes 9 à 13 suivant leur cylindrée et le coefficient turbo éventuel.

Coefficient de cylindrée : essence atmo/1 ; essence turbo/1,7 ; diesel/0,7 ; diesel turbo/1

